



Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples
43, Boulevard de Magenta - 75010 Paris
01.53.38.99.99 - www.mrap.fr - presidence@mrap.fr

À l'attention de Madame Nicole BELLOUBET
Ministère de la Justice, Garde des sceaux
Hôtel de Bourvillais, 13 place Vendôme
75042 Paris Cedex 01

Le 2 avril 2020

Madame la Garde des Sceaux,

Vous avez pris, en accord avec le gouvernement la décision de libérer plusieurs milliers de détenus dans la période particulièrement difficile que connaissent les lieux de détention en raison de l'épidémie de coronavirus qui frappe notre pays.

Cette décision est une décision humaine et de bon sens, nous ne pouvons que nous en réjouir. Nous comprenons également que cette décision ne peut s'appliquer aux grands criminels ou aux auteurs d'actes de terrorisme.

Georges Ibrahim Abdallah a été condamné pour complicité d'assassinat. Détenu au centre pénitentiaire de Lannemezan depuis 36 ans, il est libérable depuis 1999. Le Liban dont il est citoyen est prêt à l'accueillir immédiatement.

Le maintien en détention de Georges Ibrahim Abdallah revient à instituer une "perpétuité réelle" peine jugée inhumaine par toutes les organisations de défense des droits humains. Maintenir Georges Ibrahim Abdallah en détention alors que vous procédez à la libération de plusieurs milliers de détenus serait incompréhensible.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Garde des Sceaux, l'expression de nos respectueuses salutations.

La co-présidence du MRAP

Renée LE MIGNOT

Pierre MAIRAT

Jean-François QUANTIN